

Ce qu'il faut savoir :

- Les certificats individuels rentrent dans le cadre des dispositions prévues par les lois issues du Grenelle de l'environnement ou rattachées à la directive européenne pour exercer les activités de vente, d'utilisation ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (JO du 20 octobre, décret du 18 octobre 2011)
- Les «certificats individuels » sont toujours rattachés aux activités exercées en lien avec les produits phytopharmaceutiques.
- Pour le secteur du paysage :
 - Le certificat individuel s'adresse aux salariés et aux chefs d'entreprises et associés,
 - Le certificat individuel est valable 5 ans,
 - Chaque personne exerçant une activité en lien avec les produits phytosanitaires devra être certifiée avant le 1^{er} octobre 2013 .



« CERTIFICAT INDIVIDUEL » PAYSAGE



- **Certificat individuel**
- Utilisation à titre professionnel de produits
- phytopharmaceutiques en paysage.

« Décideur en travaux et services » ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

La réglementation,
 La prévention des risques pour la santé,
 La prévention des risques pour l'environnement,
 Les stratégies visant à limiter le recours aux produits
 Phytopharmaceutiques .

2 jours de formation

« Opérateur en travaux et services » ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

La réglementation,
 La prévention des risques pour la santé,
 La prévention des risques pour l'environnement,
 Les méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux
 produits phytopharmaceutiques .

2 jours de formation

Organisation pédagogique : Michèle ARMENGAUD
 Habilitée par la Direction régionale de l'alimentation , l'agriculture et de la forêt
 Rhône-Alpes

Procédure d'inscription

Prendre contact avec la MFR pour
 recevoir un bulletin d'inscription à
 la formation.

MFR Chaumont
 393 montée de la marnière
 38 780 Eyzin-Pinet
 Tél/ 04 74 58 05 07
 Fax/ 04 74 58 09 06

Mail/ mfr.eyzin-pinet@mfr.asso.fr
 Site/ mfr-eyzin-pinet.org

Financement

Financement de VIVEA
 pour les chefs d'entreprise.
 Financement FAFSEA pour
 les salariés du paysage .

Calendrier de formation début 2012

Certificat individuel paysage « décideur de travaux et services »

Dates : mardi 31 janvier et jeudi 09 février 2012

Horaires : 8 h 45 à 12 h 30 - 13 h 45 à 17 h 00

Certificat individuel paysage « opérateur de travaux et services »

Dates : mardi 14 février et jeudi 23 février 2012

Horaires : 8 h 45 à 12 h 30 - 13 h 45 à 17 h 00